



JULIEN BLANC

C'est important de savoir identifier les transferts d'argent sale

Blanchiment. Le président de l'Association romande des intermédiaires financiers défend l'autorégulation pour repérer les transactions douteuses.

La finance suisse a une longue tradition d'autorégulation. L'Association romande des intermédiaires financiers (ARIF) est l'un des organismes d'autorégulation (OAR) rattachés à l'Autorité de contrôle en matière de blanchiment. L'arrivée de la FINMA va-t-elle changer la donne?

D'après les informations dont nous disposons à six mois du début des activités de la FINMA, le 1^{er} janvier 2009, l'Autorité de contrôle en matière de blanchiment d'argent qui surveille les obligations de diligence des intermédiaires financiers devrait simplement être intégrée dans l'organigramme de ce nouvel organisme de surveillance des banques et des assurances; au lieu d'être directement rattachée au Département fédéral des finances. Les OAR, dont l'ARIF, devront toujours contrôler les structures créées par leurs membres pour repérer des transactions insolites, possibles portes d'entrée d'argent sale dans le système financier. Toute l'efficacité de la loi concernant la lutte contre le blanchiment d'argent dans le secteur financier (LBA) – qui fait obligation aux banques et aux intermédiaires financiers de connaître l'identité du co-contractant et de l'ayant-droit économique – repose sur le souci des professionnels de la finance ayant à traiter de l'argent confié par des clients de repérer la première tentative d'entrée dans le système. S'ils soupçonnent une opération illicite, ils ont l'obligation de la signaler au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. L'entrée en fonction de la FINMA ne changera rien à ces obligations, ni au rôle des OAR qui doivent en garantir le respect. Depuis l'entrée en vigueur de la



LBA en 1998, qui laissait deux ans aux intermédiaires financiers pour s'affilier à un OAR, nous avons su convaincre nos membres qu'il était de leur intérêt de mettre en place des procédures efficaces pour repérer les transactions insolites et les dénoncer; plutôt que de risquer de se retrouver un jour sur le banc des accusés aux côtés d'un client, en étant soupçonné d'être

complice ou coauteur d'une opération de blanchiment.

Comment l'ARIF peut-elle garantir les bonnes pratiques de ses membres?

Tout membre doit nous remettre chaque année le rapport d'un réviseur externe attestant du respect des règles de la LBA et mettant en lumière les points qui doivent



être améliorés. L'association elle-même est évaluée par un réviseur externe et l'Autorité de contrôle pour maintenir son agrément en tant qu'OAR. C'est à nous d'assurer la formation de nos membres pour leur permettre de respecter leurs obligations. Dans les six mois qui suivent l'affiliation, le personnel en contact avec la clientèle doit suivre un séminaire de formation de base d'une journée sur la LBA. Nous organisons aussi régulièrement des formations continues obligatoires, ainsi que des séminaires adaptés aux exigences propres à chaque

profession. L'autorégulation permet de s'adapter à chaque métier: celle des avocats a été organisée de façon à respecter le secret absolu imposé à cette profession.

Onze organismes d'autorégulation, n'est-ce pas trop? La FINMA pourrait demander le rattachement direct des intermédiaires financiers à l'Autorité de contrôle...

Sur les quelque 6000 intermédiaires financiers, moins d'un dixième sont actuellement rattachés directement à l'Autorité de contrôle. Compte tenu, justement, des spécificités de chaque profession, l'autorégulation a fait la preuve de son efficacité. Sur les onze OAR en activité, seuls trois sont des généralistes affiliant plusieurs professions ; dont l'ARIF qui est le seul OAR généraliste en Suisse romande. Deux autres OAR généralistes existent en Suisse alémanique. Envisager une fusion entre nous ne ferait pas sens: nous avons tous une taille qui ne permettrait pas réellement d'envisager des économies d'échelle. Mieux vaut nous concentrer sur l'amélioration des procédures existantes.

PROFIL

JULIEN BLANC
40 ans.
Président de l'Association romande des intermédiaires financiers.
L'ARIF compte 470 membres.

CARRIÈRE
Depuis 2005: avocat au Barreau de Genève, associé de l'Étude GVA Gautier, Vuille & Associés.
Juge assesseur (bailleur) à la Chambre d'appel en matière de baux et loyers depuis 2004.
Auparavant, secrétaire général de la Société des régisseurs de Genève.

L'autorégulation ne va-t-elle pas céder la place à un contrôle centralisé?

Ces dernières années le principe d'autorégulation a déjà progressivement évolué vers ce que j'appelle une «autorégulation dirigée»: nous sommes, certes, consultés par Berne lorsqu'il s'agit de mettre au point de nouvelles directives mais nous pouvons parfois avoir le sentiment que l'avis des professionnels n'est pas pris en compte au moment de la décision... Cette autorégulation dirigée s'est sans doute imposée sous la pression d'exigences internationales, notamment celles du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Peut-être faudrait-il faire un effort de marketing auprès du GAFI pour lui montrer que l'autorégulation a fait la preuve de son efficacité.

Il ne doit pas être facile pour un gérant de dénoncer un client?

Le nombre de signalements est en augmentation. Ils sont surtout le fait des banques, qui ont à connaître plus de transactions potentiellement insolites. Les tentatives de blanchiment ne se concrétisent plus sous la forme d'une valise remplie de billets... Elles utilisent des structures complexes faisant intervenir plusieurs

LES TENTATIVES DE BLANCHIMENT UTILISENT DES STRUCTURES COMPLEXES AVEC PLUSIEURS SOCIÉTÉS.

sociétés financières, dont des sociétés offshore, et de nombreux transferts d'argent. Par ailleurs, une action illicite est rarement tentée lors de la première opération sur un compte. Le signalement au Bureau de communication est souvent le fait d'une autre instance que celle qui a repéré la première transaction étrange. Il ne faut pas oublier que le droit suisse ne connaît pas la protection des témoins... L'argent est bloqué cinq jours, puis l'ordre du client est exécuté: cela laisse le temps aux autorités de documenter la transaction sans exposer inutilement l'établissement financier ou le gérant. ◊

PROPOS RECEVUS PAR GENEVIÈVE BRUNET



DÉCRYPTAGES

GENEVIÈVE BRUNET

ARRÊT SUR CHIFFRES

Il y a un an, la crise dite des *subprimes* commençait à affecter les marchés boursiers, avec les premières baisses de cours. Pas de quoi inquiéter tous ceux qui ne surveillent pas les cotations au jour le jour. Entretemps, une grande banque d'investissement américaine, Bear Stearns, est passée très près de la faillite, et de nombreuses banques ont gommé des dizaines de milliards de la valeur de leurs actifs. Les établissements bancaires ont perdu 387 milliards de dollars depuis le début de 2007. Et des milliers de milliards de dollars se sont évaporés des Bourses mondiales.

PROMUS REFUGES DE VALEUR, L'OR ET LE PÉTROLE FLAMBENT: +39% ET +109%.

Il y a un an, le SMI caracolait à 9250 points. Il peine ces jours à se maintenir à 7400, soit une chute de 20%. Certains titres ont perdu beaucoup plus. L'action UBS a cédé près de 68% de sa valeur ces douze derniers mois. Dans le même temps, l'ex-roi dollar n'en finit plus de s'affaiblir. Il est quasi à parité avec le franc, alors que, en juin 2007, il fallait déboursier 1.22 franc pour acheter un billet vert. Promus refuges de valeur, l'or et le pétrole flambent. Ils ont gagné respectivement 39% et 109%. Le prix du baril d'or noir est ainsi passé de 65.93 dollars le 6 juin 2007 à 137.85 dollars à la même date de cette année. Ce modeste arrêt sur chiffres permet de prendre conscience des bouleversements en cours. Avec l'arrivée des beaux jours, les doctes spécialistes nous affirment pourtant qu'on va vers le mieux. ◊